

Image not found or type unknown



rupture "automatique" CDI Chantier

Par **maroki**, le **31/08/2010** à **12:38**

Bonjour,

j'avais signé un CDI Chantier avec une boîte informatique (SSII) après 2 ans de "chantier" celui-ci se termine et ils m'ont proposé un autre chantier qui n'a rien avoir ni avec mes coméptences ni même pas avec la même boîte (ils ont plusieurs) que j'ai refusé. mais je pense qu'il veulent seulement pas me payer mes indemnité (ça correspond certainement à plus qu'un salaire) maintenant j'ai fait un arret maladie mais je ne sais plus quoi faire avec, mon souhait c'est d'avoir mes assedic+solde de tout compte et chercher un CDI un vrai. si quelqu'un parmi vous a eu ce cas merci de partager.

cordialement